



Les contours de l'économie sociale en Wallonie

Charlotte Moreau

*Titulaire de la ChairES en Economie Sociale
Centre d'Economie Sociale, HEC ULiège*

Les contours de l'économie sociale en Wallonie

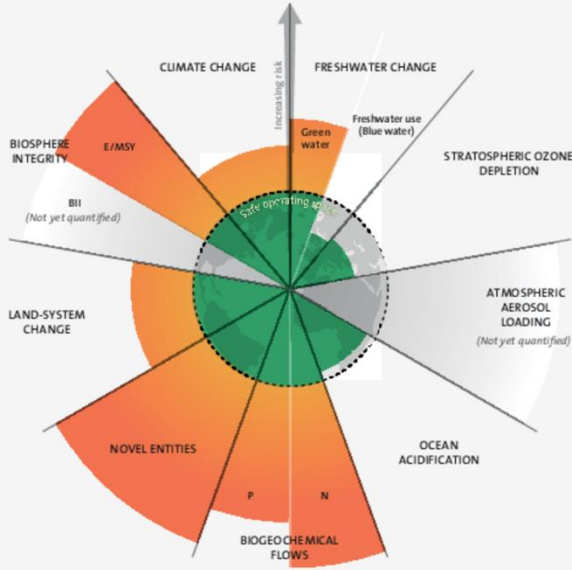
- **Pourquoi** les entreprises d'économie sociale (EES) ?
- Les entreprises d'économie sociale, **c'est quoi** ?
- Les entreprises d'économie sociale, **combien** ?
- Les entreprises d'économie sociale, **c'est qui** ?

Sources principales : Diverses présentations réalisées dans le cadre du certificat inter-universités en management des EES (S. Mertens ; C. Helleputte & A. Morel)



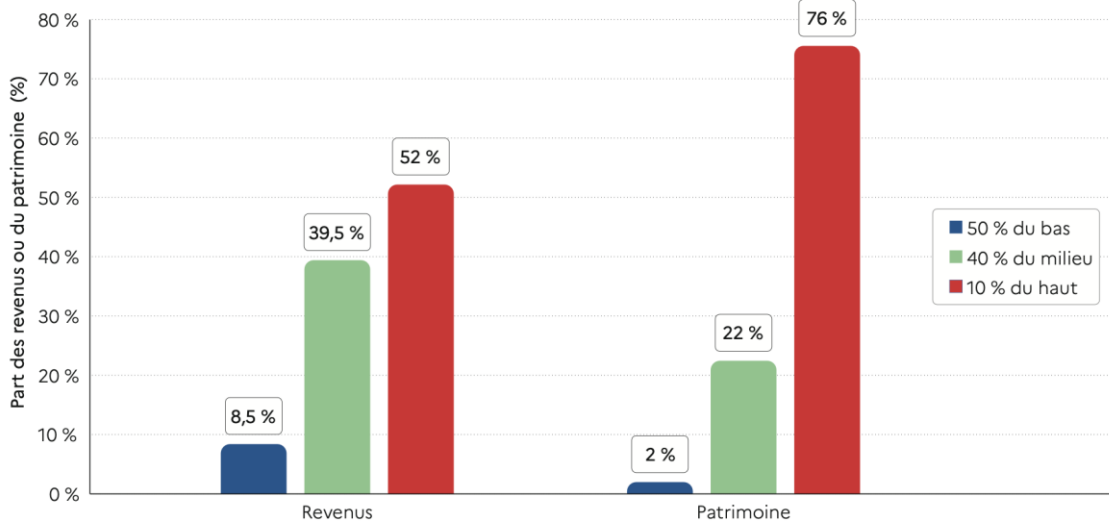
Pourquoi les entreprises d'économie sociale ?

Le douloureux constat



Stockholm Resilience Centre
Stockholm University

Graphique 1. Inégalités de revenus et de patrimoine dans le monde, 2021



Interprétation : Les 50 % des revenus les plus bas capturent 8 % des revenus totaux mesurés à la Parité du Pouvoir d'Achat (PPA). 50 % de la population mondiale détient 2 % du patrimoine (à la Parité du Pouvoir d'Achat). Les 10 % des individus les plus aisés détiennent 76 % du patrimoine personnel total et capturent 52 % des revenus totaux en 2021. Les individus détenant le plus de patrimoine ne sont pas nécessairement les individus disposant des plus grands revenus. Les revenus sont mesurés après opération des systèmes de pension et d'allocations de chômage, et avant les taxes et les transferts. **Sources et séries :** wir2022.wid.world/methodology.

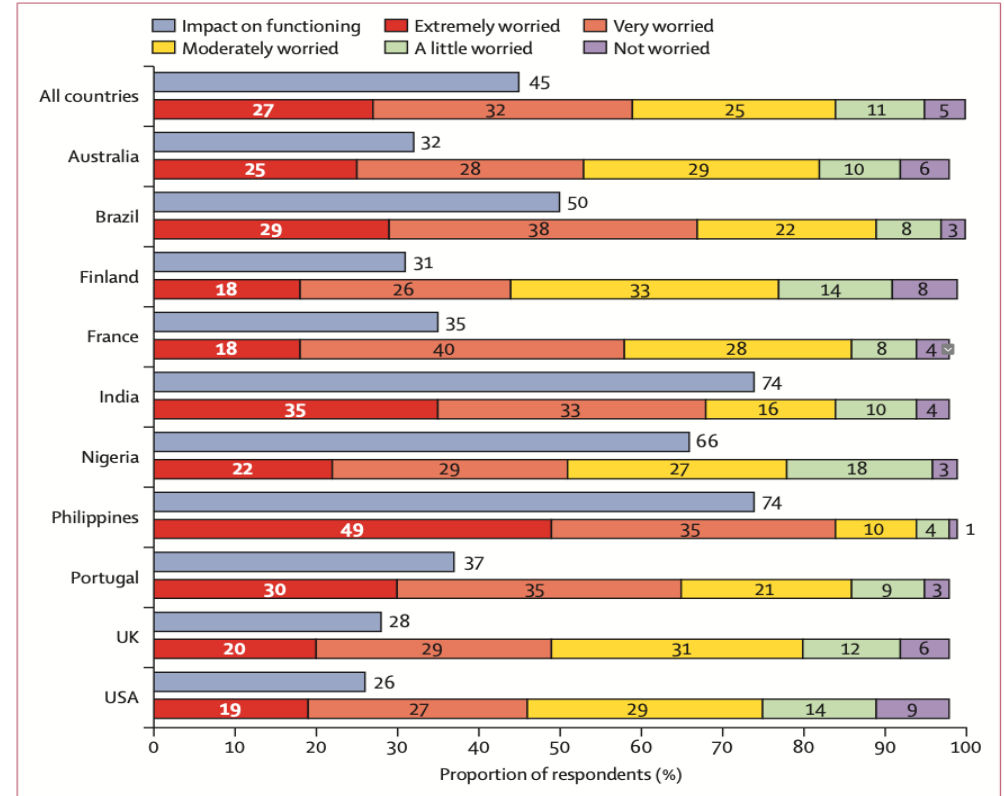


Figure 1: Worry about climate change and impact on functioning

The graph shows the proportion of the sample reporting a negative impact on functioning from their feelings about climate change and various levels of worry about climate change. Data are shown for the whole sample (n=10 000) and by country (n=1000 per country)

Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey

Caroline Hickman*, Elizabeth Marks*, Panu Pihkala, Susan Clayton, R Eric Lewandowski, Elouise E Mayall, Britt Wray, Catriona Mellor, Lise van Susteren

Des symptômes... aux causes



« Nous avons un problème éthique majeur : il y a un décalage entre nos aspirations et les effets systémiques non voulus de nos comportements économiques »

De Woot, P. (2013), Repenser l'entreprise, Eds de l'Académie

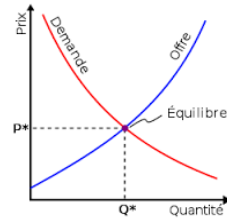


Un système économique efficace

Les **3 piliers** de l'Economie marchande capitaliste :



La poursuite de
l'intérêt individuel



Le mécanisme de
l'échange marchand



Le modèle de
l'entreprise capitaliste

Règles du jeu très simples :

- Liberté
- Mécanisme de coordination efficace
- Modèle d'entreprise simple et cohérent
- Progrès



+ contrat social via la
promesse
de la croissance



Un système économique questionné

Giorgos Kallis discusses "The Economics Of Degrowth" with students at MIT



Bruno Colmant : "Dans l'économie de marché, il n'y a pas de projet pour l'humain". Vers la fin du néolibéralisme ?

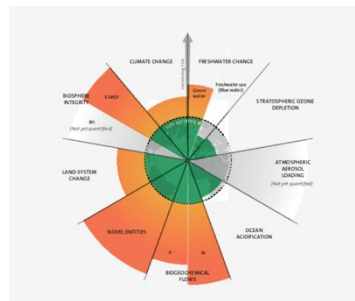
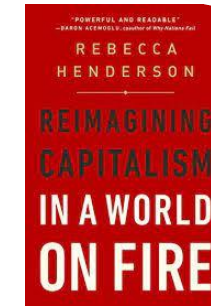


ÉCONOMIE GÉNÉRALE | 13 novembre 2021

4 minutes

Le pape accuse le capitalisme d'être à l'origine de la faim dans le monde

Le capitalisme néolibéral n'est plus compatible avec le défi climatique



Limites planétaires
(ressources / impacts)

+



Echecs de marché
(efficacité/équité)

Pigou,
Coase,
Hardin,
Ostrom,
Stiglitz,
Hicks

Un système économique questionnable

Quatre défis s'accommodent mal du système économique actuel
(intérêt individuel/marché/entreprise capitaliste) :

1 *Rapports de force*



« En présence de **rapports de force (taille, information)**, les mécanismes de marché conduisent à des transactions déséquilibrées, au détriment des parties les plus faibles et les entreprises privées capitalistes n'ont aucun incitant à ne pas en profiter »

Un système économique questionnable

Quatre défis s'accommodent mal du système économique actuel (intérêt individuel/marché/entreprise capitaliste) :

2 Externalités/intérêt général



« Nous sommes aveugles ou myopes aux **externalités** c'ad aux effets non voulus mais réels sur autrui et/ou à long terme de nos actes individuels et le mécanisme de marché ne nous incite pas à en tenir compte, parce que ces effets (+ ou -) ne sont pas capturés par les prix.

« Lorsqu'il s'agit de de produire des biens ou services accessibles (gratuitement) à la collectivité ou de protéger des ressources rares communes, nous nous comportons en **passagers clandestins**, refusant de contribuer financièrement à la production ou de nous limiter dans notre consommation. Le mécanisme de marché ne fonctionne pas.

Sachant cela, les entreprises privées capitalistes n'ont

- pour les externalités : aucun incitant à réduire les effets négatifs ou à augmenter les effets positifs de leur production
- pour les biens collectifs / communs : aucun incitant à les produire, ni à les gérer raisonnablement



Un système économique questionnable

Quatre défis s'accommodent mal du système économique actuel (intérêt individuel/marché/entreprise capitaliste) :



3 ***Exclusion des économiquement « in-intéressants »***



«Le mécanisme de marché ne propose pas de solution à la question de l'équité.»

Si promouvoir celle-ci implique des coûts (ou un renoncement à des recettes), il n'y a pas d'incitants pour les entreprises capitalistes à le faire. »

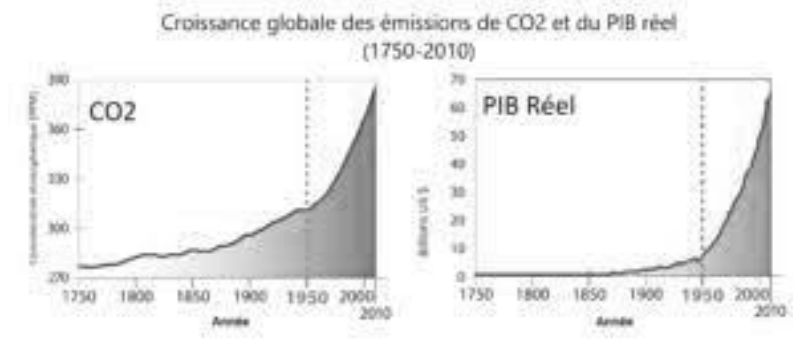
Un système économique questionnable

Quatre défis s'accommodent mal du système économique actuel (intérêt individuel/marché/entreprise capitaliste) :



4 **Limites à la croissance**

«Le respect des limites physiques (environnementales) est nécessaire pour la survie de l'humanité. **La croissance ne peut plus se faire au détriment des conditions environnementales.** Le marché ne nous envoie pas (encore) de signaux de « pénurie »; les entreprises capitalistes et les individus n'ont aucun incitant à court terme à renoncer à des objectifs de croissance.»



Source : Steffen et al. (2015) *The trajectory of the Anthropocene : The Great Acceleration*, *The anthropocene Review*, pp. 4 & 7.

L'économie que nous souhaitons

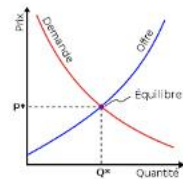


... laissera la place à des **mécanismes** qui

équilibrent les **rappports de force**

résolvent les **problèmes d'externalités**, de biens **collectifs**, de biens **communs** et **d'équité** en prenant en compte l'intérêt collectif,
des générations futures,
des "économiquement in-intéressants"

prennent en compte les **limites physiques à la croissance**



1. Modifier les comportements individuels
2. Encadrer le marché / Sortir certaines activités du marché
3. **Repenser les modèles d'entreprises**
4. Penser décroissance et découplage technologique

Repenser les modèles d'entreprises



L'ES, labo d'expérimentation et lieu de transformation des normes

1 **Rapports de force**

ES = contre-pouvoirs

*Coopératives de producteurs,
consommateurs, de travailleurs*

ES = signaux de confiance

Finance alternative

Commerce équitable

*Associations prestataires de services
aux personnes*

3 **Inégalités/exclusion**

ES = modèles inclusifs

Entreprises d'insertion

Commerce équitable

*Associations prestataires de services aux
personnes exclues*

2 **Externalités/intérêt général**

ES = gestion des communs

Coopératives d'énergie renouvelable

Coopératives de gestion des ressources naturelles

*ES = internalisation des externalités ou production de
services collectifs*

*Coopératives de circuit court alimentaire, d'économie
circulaire, de mobilité douce, Coopératives tiers-
investisseur; Associations culturelles, de plaidoyer,
Services collectifs de qualité*

4 **Limites à la croissance**

https://www.youtube.com/watch?v=7x2_o8jI6ZI

Yves-Marie Abraham HEC Montréal – Economie sociale et
décroissance : Synergie et tensions – conférence TIESS – janvier 22

Qu'en retenir ?

1. Le système économique est questionnable : il produit des **effets systémiques non voulus**, pourtant prévisibles (échecs de marché).
2. Les entreprises d'économie sociale peuvent être analysées comme des **laboratoires d'expérimentation** pour repenser l'entreprise
3. Ces modèles alternatifs d'entreprises sont capables d'offrir des **réponses innovantes** aux échecs du système.
4. Leur développement peut avoir des **effets significatifs** sur les normes :
 1. changements des comportements **individuels**,
 2. capacité régulatoire de l'**Etat**,
 3. évolution des pratiques des (autres) **entreprises**,
 4. affranchissement du dogme de la **croissance**.



Les entreprises d'économie sociale, c'est quoi ?

Le point de départ : l'existence d'un troisième secteur

« L'expression « économie sociale » est apparue en France dans le premier tiers du **XIXe siècle**. Cependant, elle a longtemps été utilisée dans un sens beaucoup plus étendu et plus vague qu'aujourd'hui. [...] Depuis le dernier quart du XXe siècle, c'est une conception bien plus spécifique de l'économie sociale qui s'affirme à l'échelle internationale. Même si les dénominations et les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre, c'est l'existence d'un **troisième secteur, aux côtés du secteur privé à but lucratif et du secteur public**, que l'on découvre ou redécouvre [...]. Certes, ce troisième secteur n'est pas séparé des deux autres par des frontières parfaitement définies et étanches, mais ses dynamiques propres sont suffisamment originales pour ne pas être confondues avec celles des autres secteurs. »

Defourny, 2017, p. 30

Des définitions de l'économie sociale

- Catégories d'organisations privées non capitalistes qui, par leurs **statuts** et donc par des règles particulières, en forment les principales composantes : coopératives, mutuelles, associations, fondations.
 - Des **valeurs** qui inspirent son mode de fonctionnement spécifique: finalité sociale, autonomie de gestion, démocratie économique, réaffectation non capitaliste du surplus.
- ➔ Première définition de l'économie sociale élaborée et approuvée en 1990 en Belgique par le Conseil Wallon de l'Économie Sociale (CWES)

Par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

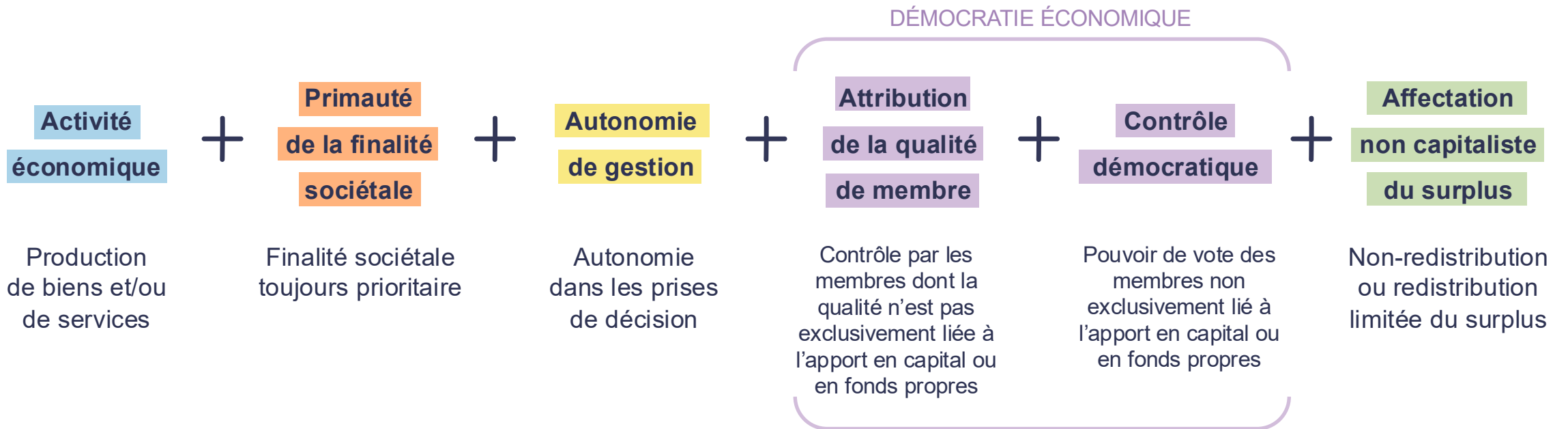
1. finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
2. autonomie de gestion ;
3. gestion démocratique ;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Décret relatif à l'économie sociale du Parlement wallon (2008)



Qu'est-ce qui caractérise toutes les ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

(ASBL, Coopérative, Fondation, Mutuelle)
et les distingue des autres?



Pratiques des entreprises de l'économie sociale

- Des pratiques **distinctives**.
- Des pratiques **cumulatives** : 'ET' (et pas 'ou')
- Des pratiques **transversales**

PRATIQUES TRANSVERSALES DES EES

1. Activité économique
2. Primauté de la finalité sociétale
3. Autonomie de gestion
4. Démocratie économique - Attribution de la qualité de membre
5. Démocratie économique - Contrôle démocratique
6. Affectation non capitaliste du surplus
 - A. Affectation explicite
 - B. (Affectation implicite)

1. Activité économique

Les activités économiques = les activités qui créent, qui produisent des biens ou des services.

→ Compréhension large qui intègre

- la création de biens ou de services non marchands (dont le financement serait assuré principalement par des subsides ou des dons),
- la création de biens ou de services par des bénévoles,
- les activités réalisées par des organisations qui n'ont pas de personnalité juridique (associations de fait).

→ Une EES met en œuvre une activité économique en produisant des biens et/ou des services.

2. Primauté de la finalité sociétale

Recherche prioritaire d'un impact positif sur la société

Poursuite prioritaire de
l'intérêt général



Poursuite prioritaire de
l'intérêt mutuel

Raison d'être dans le
résultat de la production



Raison d'être dans les
modalités de production

Services d'action sociale, aide à domicile, personnes âgées, petite enfance, santé, éducation et formation, aide à la création et à la gestion d'entreprises, défense des droits et des intérêts, protection de l'environnement, recyclage des déchets, services culturels, sportifs et de loisirs, etc.

Insertion socio-professionnelle, commerce équitable, finance alternative, énergie renouvelable, etc.

→ Une EES poursuit une finalité sociétale, qui sera toujours prioritaire par rapport à la recherche de profit au bénéfice des propriétaires de l'entreprise.

2. Primauté de la finalité sociétale



Pour quels effets ?

- Trouver et développer des réponses aux enjeux sociétaux auxquels nos sociétés font face est la priorité des EES, le capital étant toujours mis au service de cette finalité.

3. Autonomie de gestion

- Une EES n'est contrôlée ni par l'Etat, ni par un acteur privé → indépendance, autonomie
- Cela s'appréhende par la participation aux organes officiels de prises de décision (AG et OA).
- Le contrôle n'est donc PAS appréhendé
 - par le critère d'origine (une autre organisation peut être à l'origine de la création de l'entité),
 - Ni par le degré de régulation publique auquel seraient soumises les activités de cette entité,
 - ni encore par la dépendance de celle-ci vis-à-vis de certaines sources de revenus.

→ Une EES dispose d'une autonomie de gestion et n'est pas contrôlée majoritairement par un unique acteur public ou entreprise privée capitaliste, ou par plusieurs acteurs publics ou entreprises privées capitalistes lié(e)s entre eux et qui cherchent leur(s) intérêt(s) propre(s) ; cela s'appréhende par la composition des organes officiels de prise de décision (AG et OA) de l'EES.

3. Autonomie de gestion

Pour rappel :

Assemblée générale (AG)

- = Organe souverain qui détient le pouvoir le plus étendu.
- Composé des membres effectifs ou coopérateurs.
- Son rôle est de veiller à l'intérêt de l'EES et à l'accomplissement de ses missions.
- Fonctions : modification des statuts, la nomination et révocation des administrateurs, approbation des comptes et du budget, décisions relatives à l'affectation du surplus, etc.
- Toutes les EES ont une AG, sauf les fondations qui ne possèdent pas d'assemblée générale, mais uniquement un organe d'administration.

Organe d'administration (OA) / Conseil d'Administration (CA)

- = Organe clé dans la mise en œuvre des principes de gouvernance, même si son pouvoir varie fortement d'une EES à l'autre.
- Composé des administrateurs qui sont nommés par l'AG ou via les statuts ou sont cooptés (momentanément, en cas de vacance).
- Compétences résiduelles par rapport à l'AG, c'est-à-dire les compétences générales de gestion et de représentation. Les administrateurs ont une responsabilité légale.

3. Autonomie de gestion



Pour quels effets ?

- Garantit des décisions où prime la poursuite de la finalité sociétale que s'est donnée l'EES, et non les intérêts d'acteurs spécifiques privés ou publics.
- Permet une certaine forme de créativité et d'innovativité.

4. Attribution de la qualité de membres (démocratie économique)

Entreprise capitaliste

VS

Entreprise d'économie sociale

Les droits de décision sont conférés aux apporteurs de capitaux, au prorata de leur contribution au capital de la société.

Les décisions sont prises de manière démocratique.

Attribution de la qualité de membres : Qui prend les décisions ?

- Les membres = « des personnes physiques ou morales qui répondent aux exigences de 'membership' fixées statutairement et qui ont un intérêt pour la mission de l'entreprise » (Rijpens, 2010, p. 281).
- Droit de contrôle alloué aux membres dont la qualité n'est pas exclusivement liée à l'apport en capital

4. Attribution de la qualité de membres (démocratie économique)

Organes de gestion
principalement composés de
membres-usagers
// intérêt mutuel



Organes de gestion
principalement composés de
parties prenantes plus
diversifiées
// intérêt général

→ Une EES repose sur des membres qui ont un intérêt pour sa finalité sociétale, et dont la qualité n'est pas exclusivement liée à l'apport en capital ou en fonds propres ; ces membres composent l'Assemblée Générale.

5. Contrôle démocratique de l'entreprise (démocratie économique)

- Limitation du pouvoir votal : le lien proportionnel entre l'apport en fonds propres et le pouvoir de décision à l'AG est annulé ou au moins limité.
 - Dans le cas des ASBL,
 - ceux qui ont le pouvoir de décision ne sont **PAS** les apporteurs en fonds propres.
 - Le principe « une personne – une voix » est généralement appliqué. Les statuts peuvent toutefois différencier le droit de vote en donnant, par exemple, un poids plus lourd à certaines catégories de membres.
 - Dans le cas d'une coopérative,
 - les apporteurs en capitaux détiennent le pouvoir de décision, mais celui-ci n'est pas proportionnel par rapport à leur apport en capital.
 - Peut aller jusqu'au principe « une personne – une voix » ou d'autres formes de limitation.
- = Concrétisation du processus de gestion démocratique

→ Une EES est contrôlée par ses membres de façon démocratique car le pouvoir votal n'est pas exclusivement lié à l'apport en fond propre, le principe « une personne-une voix » étant couramment appliqué.

4 & 5. Démocratie économique



Pour quels effets ?

- Représentation d'intérêts potentiellement divergents, regards plus nuancés
- Ancrage local
- Adhésion plus forte
- Stabilité des capitaux
- Garanties quant à la poursuite de la finalité sociétale, fiabilité accrue
- Signal de confiance

6. Affectation non capitaliste du surplus

Entreprise capitaliste

La propriété est aux mains des apporteurs de capitaux.

Ceux-ci disposent du droit de décision et peuvent s'approprier le surplus.

VS

Entreprise d'économie sociale

Le surplus est affecté de manière non capitaliste.



Dans les ASBL, pas de distribution du surplus
Dans les coopératives d'économie sociale,
distribution limitée du surplus

6. Affectation non capitaliste du surplus



Valeur de production Valeur d'achat
Valeur ajoutée

Valeur ajoutée Salaires Amortissements Charges financières Taxes
Surplus

6. Affectation non capitaliste du surplus



Valeur de production
Valeur d'achat
Valeur ajoutée

Valeur ajoutée
Salaires
Amortissements
Charges financières
Taxes
Surplus

+ dans les
coopératives :
ristournes
coopératives

+ En cas de fin de la relation de propriétaire,
règles empêchant l'enrichissement personnel et
règles d'affectation du surplus à d'autres
EES/projet sociaux

Réserves impartageables en
coopérative

Mise en réserve

Dons

Dividendes

Interdit en ASBL

Limité en coopérative

6. Affectation non capitaliste du surplus

→ Une EES affecte prioritairement le surplus généré à la poursuite de la finalité sociétale et met en œuvre une non-redistribution du surplus ou une redistribution limitée, et ce par divers mécanismes (ristournes coopératives, limitation de la distribution de dividendes, mise en réserve).



Pour quels effets ?

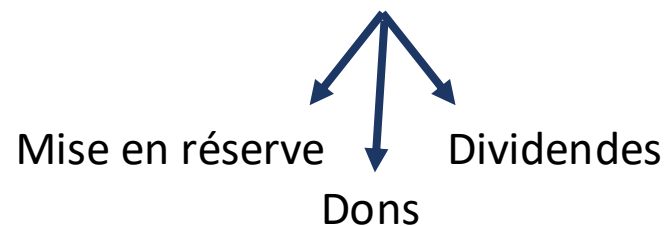
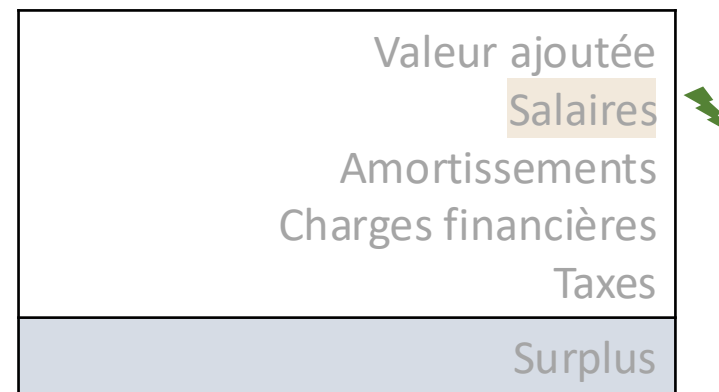
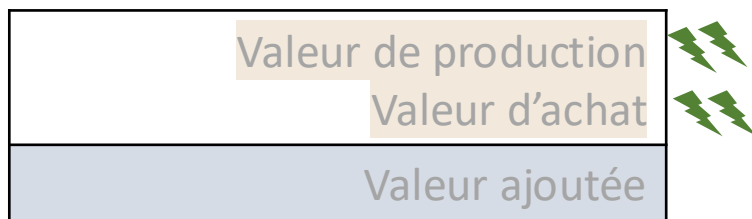
- Signal de confiance
- Garanties quant à la poursuite de la finalité sociétale, fiabilité accrue
- Attirer des travailleurs
- Fidéliser les coopérateurs (// ristournes coopératives)
- Société plus solidaire, plus équitable
- Légitimité des parties prenantes (autres que actionnaires) renforcée
- Résilience de l'EES

6. AFFECTATION NON CAPITALISTE DU SURPLUS



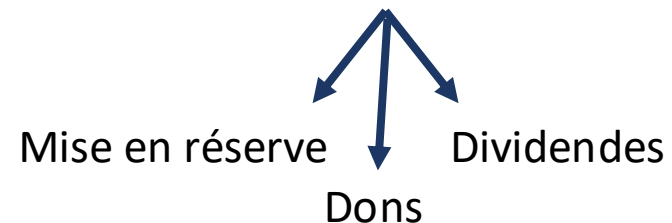
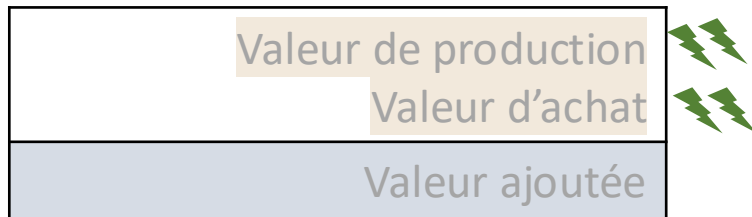
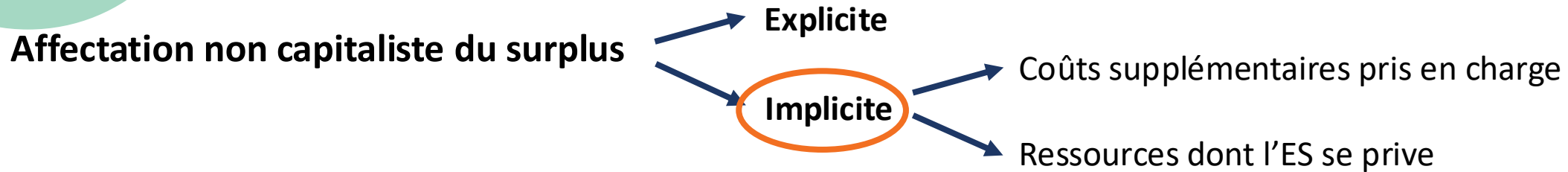
- ▶ Primauté de la finalité sociale
 - Coûts plus importants ou supplémentaires
- ▶ Exemples :
 - Mieux rémunérer les fournisseurs
 - Travailler avec du matériel moins nocif pour les travailleur·euse·s et les consommateur·rice·s
 - Payer un meilleur salaire aux travailleur·euse·s
 - Développer une politique RH ambitieuse, en faveur des travailleur·euse·s

6. AFFECTATION NON CAPITALISTE DU SURPLUS



Exemple : Renforcer l'accessibilité aux biens et services proposés en développant une politique de prix plus bas

6. AFFECTATION NON CAPITALISTE DU SURPLUS



Redistribution implicite du surplus envers les utilisateur·rice·s, les consommateur·rice·s, les travailleur·euse·s, les fournisseurs, les citoyen·ne·s, la société...

6. AFFECTATION NON CAPITALISTE DU SURPLUS



- ▶ Politique RH en faveur des travailleurs
- ▶ Politique d'achat en cohérence avec les valeurs de l'EES (local, bio, équité envers les fournisseurs...)
- ▶ Politique de vente de B/S de qualité
- ▶ Politique d'accessibilité des B/S proposés
- ▶ Politique de développement d'activités annexes de formation, sensibilisation, lobby, etc.
- ▶ Politique de soutien à la dynamique participative

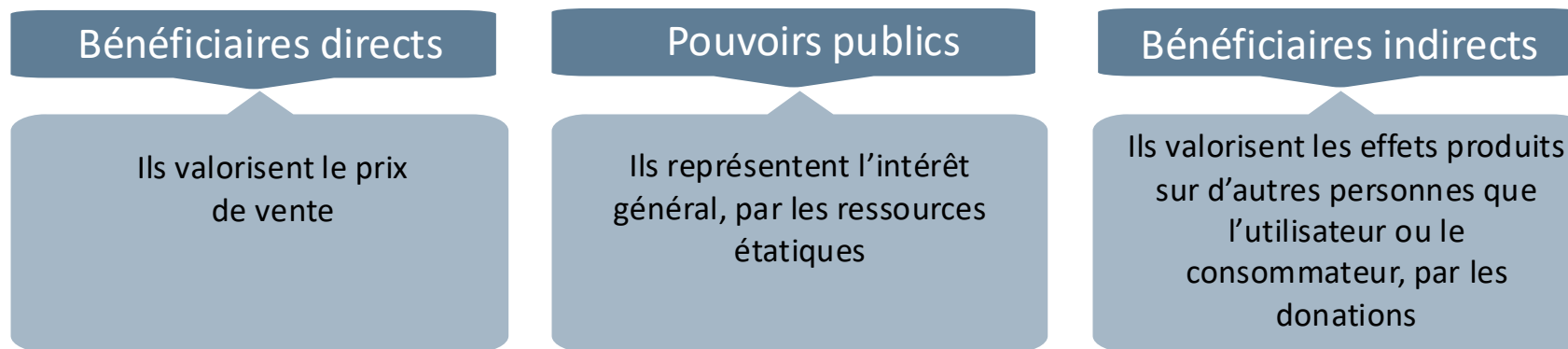
(7. MIXITÉ DES RESSOURCES)

Les entreprises capitalistes se financent traditionnellement par la vente de B/S, par l'apport de capital ou par l'emprunt.

Les EES peuvent mobiliser différents types de ressources : *(voir théorie du financing mix – Young, 2007)*

- Des ressources marchandes qui proviennent du marché
- Des ressources non marchandes :
 - Publiques: subsides ou subventions diverses
 - Privées : donations/philanthropie, financement participatif, bénévolat, consommateurs qui acceptent de payer davantage, mutualisation entre EES de certains besoins et/ou réponses à ces besoins etc.

Ces ressources sont liées à un impact positif reconnu par différentes parties prenantes :



D'AUTRES PRATIQUES

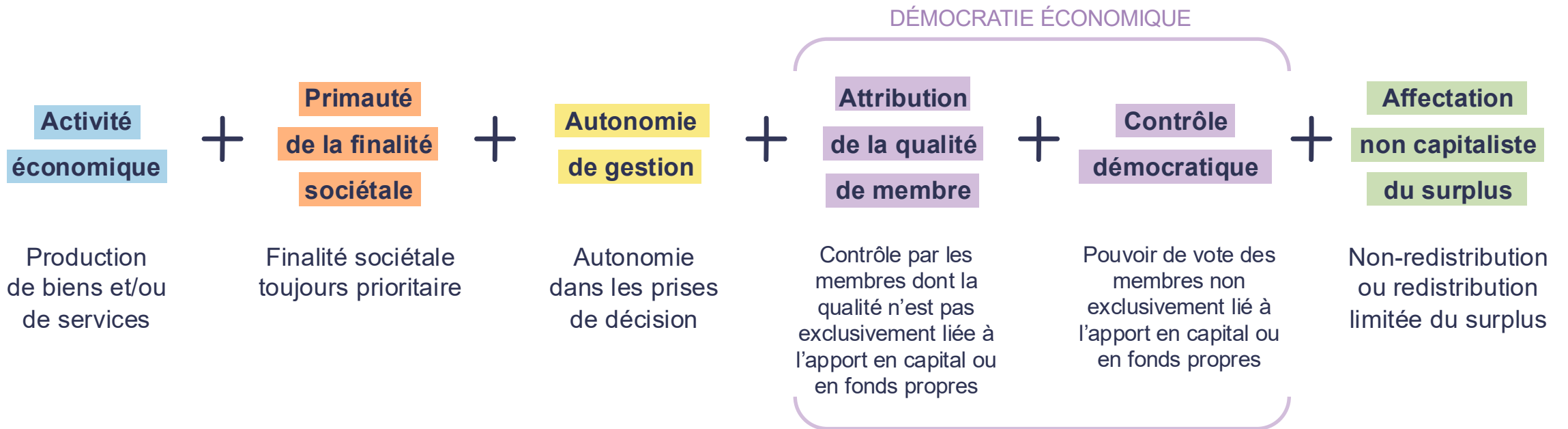
Pratiques souvent rencontrées dans les EES mais non spécifiques à leurs modèles.

Quelques exemples :

- ▶ Ancrage territorial
- ▶ Diversité et inclusion
- ▶ Prise en compte des enjeux environnementaux
- ▶ Qualité d'emploi

Qu'est-ce qui caractérise toutes les ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

(ASBL, Coopérative, Fondation, Mutuelle)
et les distingue des autres?



Economie sociale?

Un club sportif associatif



Economie sociale?

Un service public d'aide sociale
(CPAS)



Economie sociale?

Un supermarché coopératif (ex. :
Oufticoop, Macavrac, BEES coop...)



Economie sociale?

Une plateforme communautaire de partage
de logements de particuliers



Economie sociale?

Une ONG d'aide au développement
(ex. : Oxfam)



Economie sociale?

Une maison de retraite/repos pour
personnes âgées

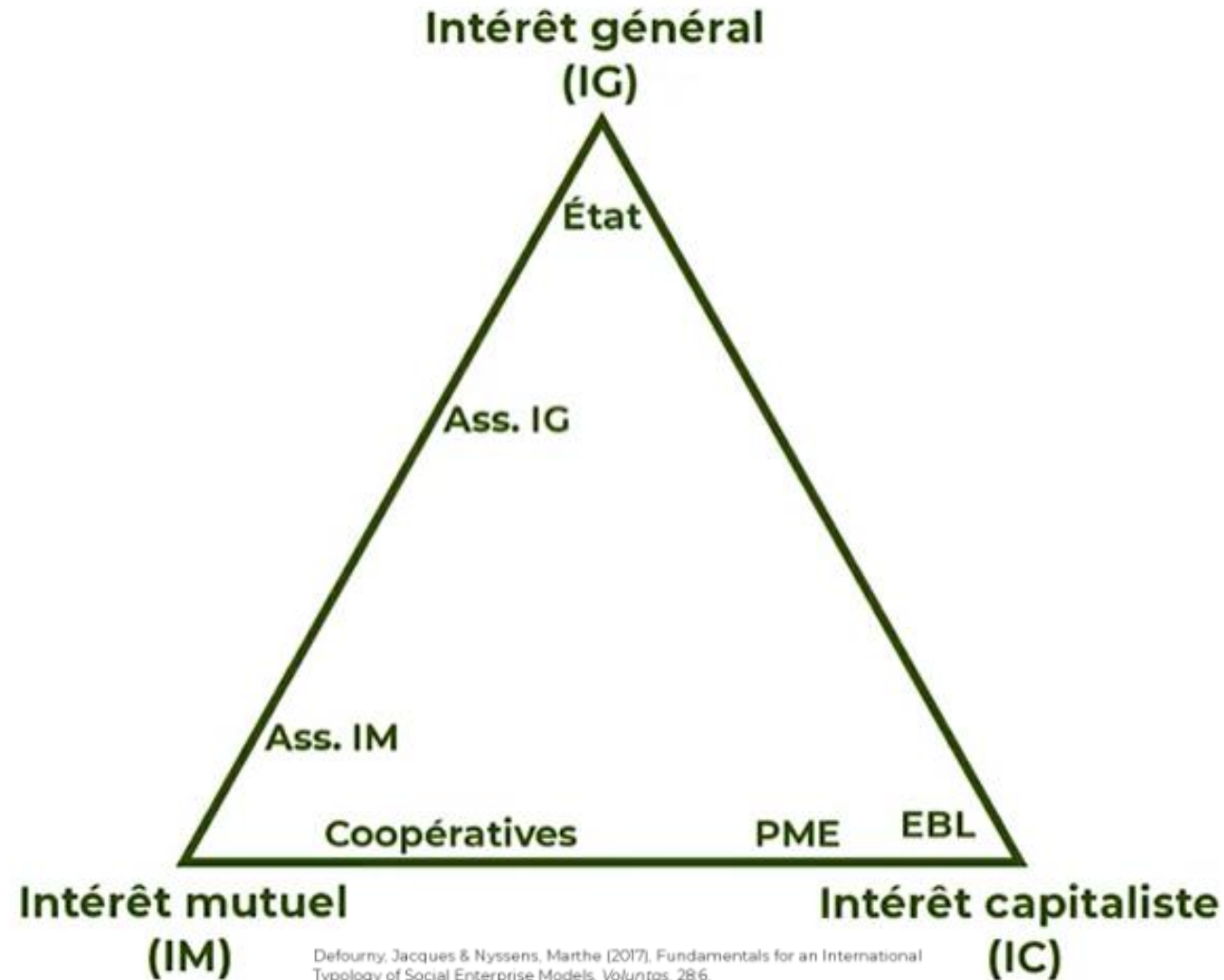


Economie sociale?

Autre exemple à partager?

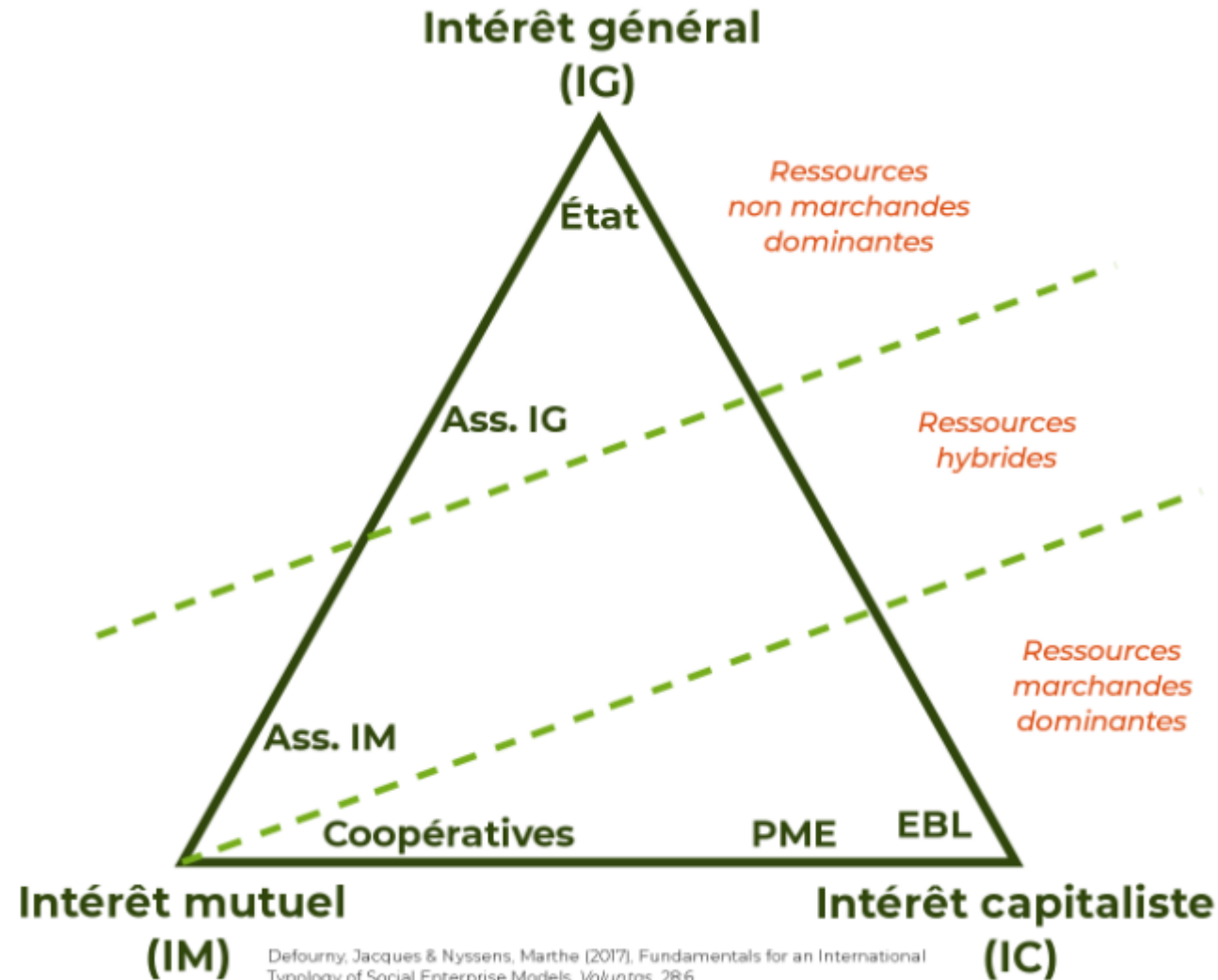


Une vision étendue de l'économie

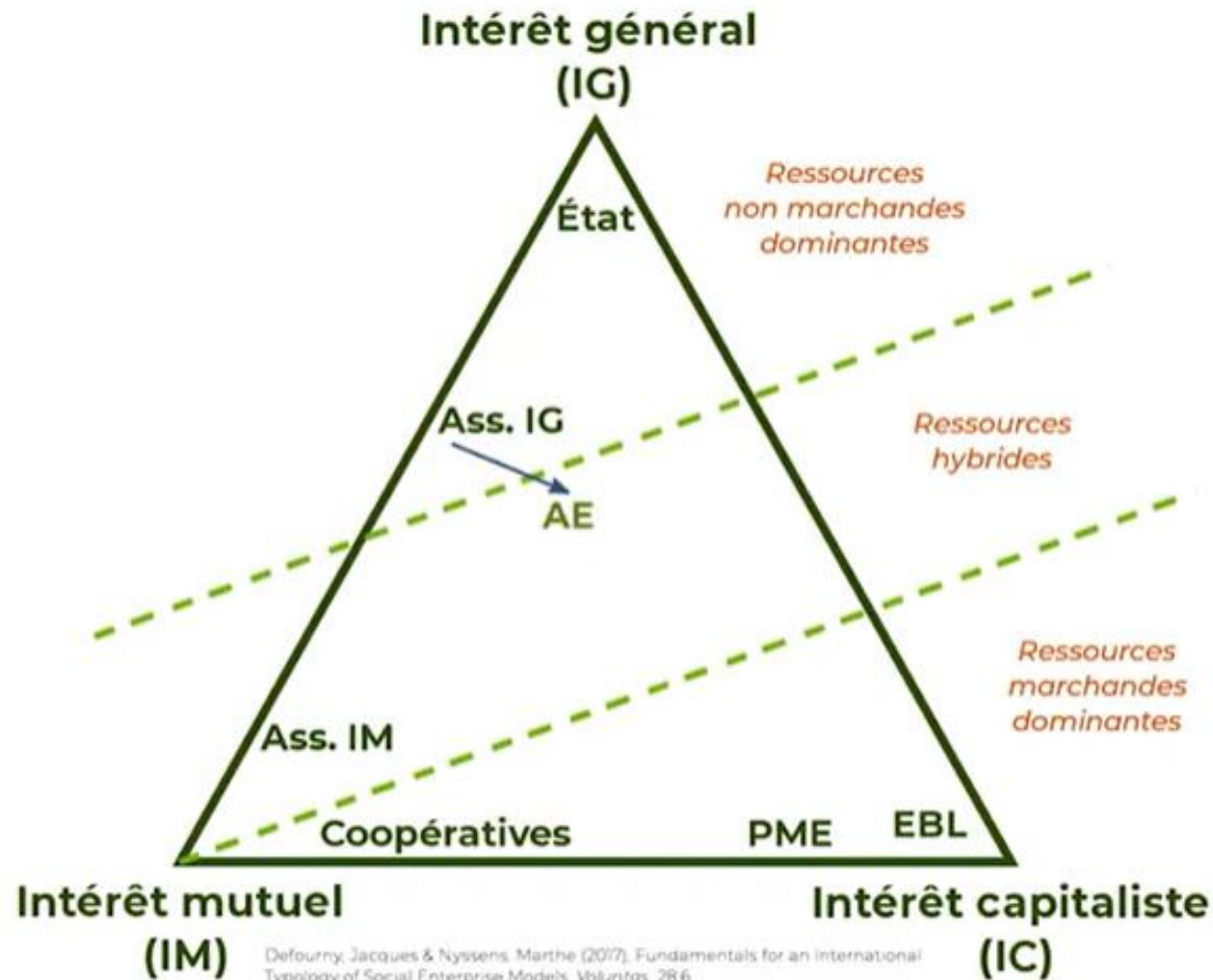


Defourny, Jacques & Nyssens, Marthe (2017). Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models, *Voluntas*, 286.

Une vision étendue de l'économie



1. Des associations "entrepreneuriales"



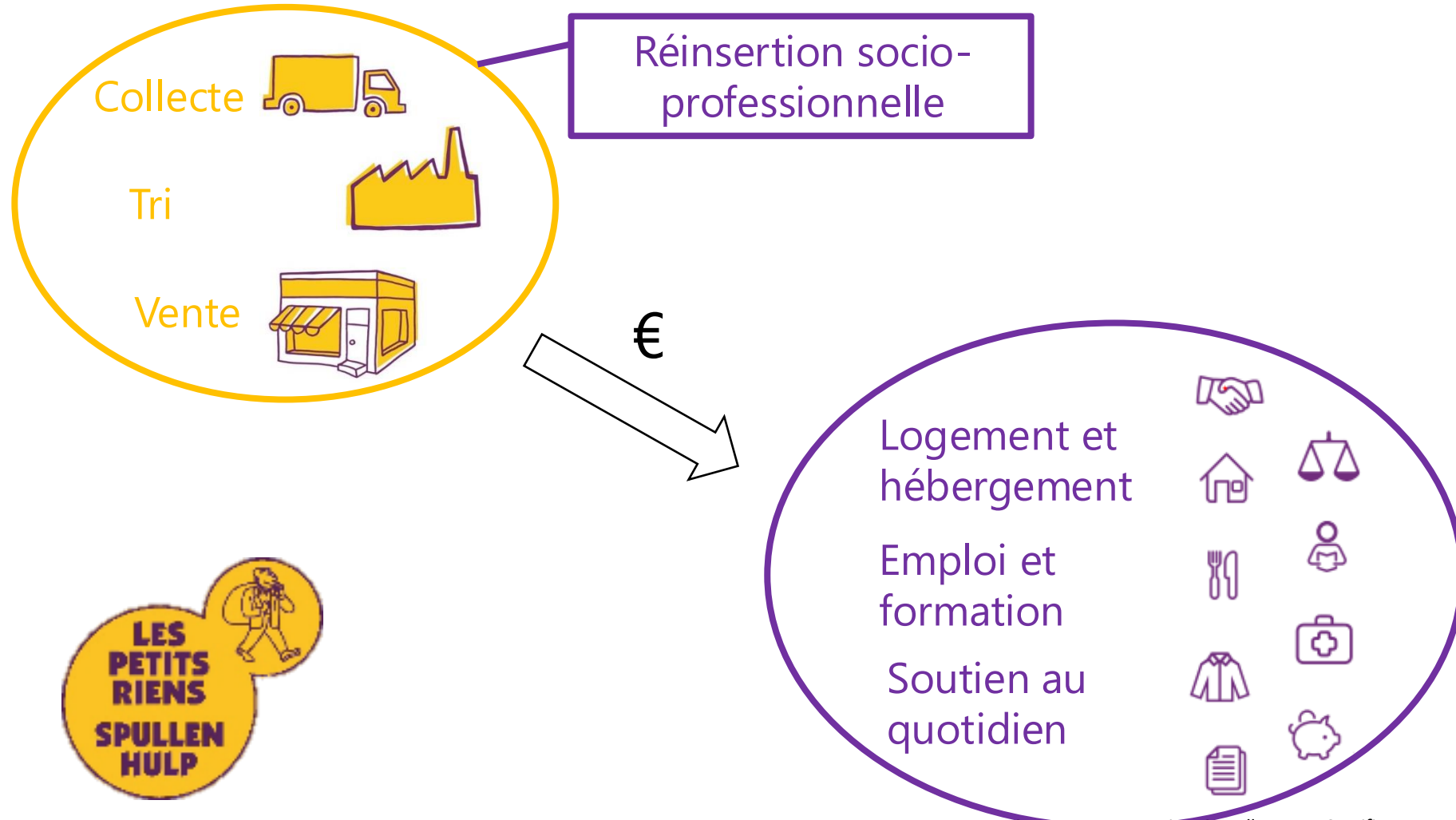
1. Des associations "entrepreneuriales"

Associations développant des activités (quasi-)marchandes ou/et des stratégies entrepreneuriales, avec prise de risque économique, afin de soutenir leur mission sociale

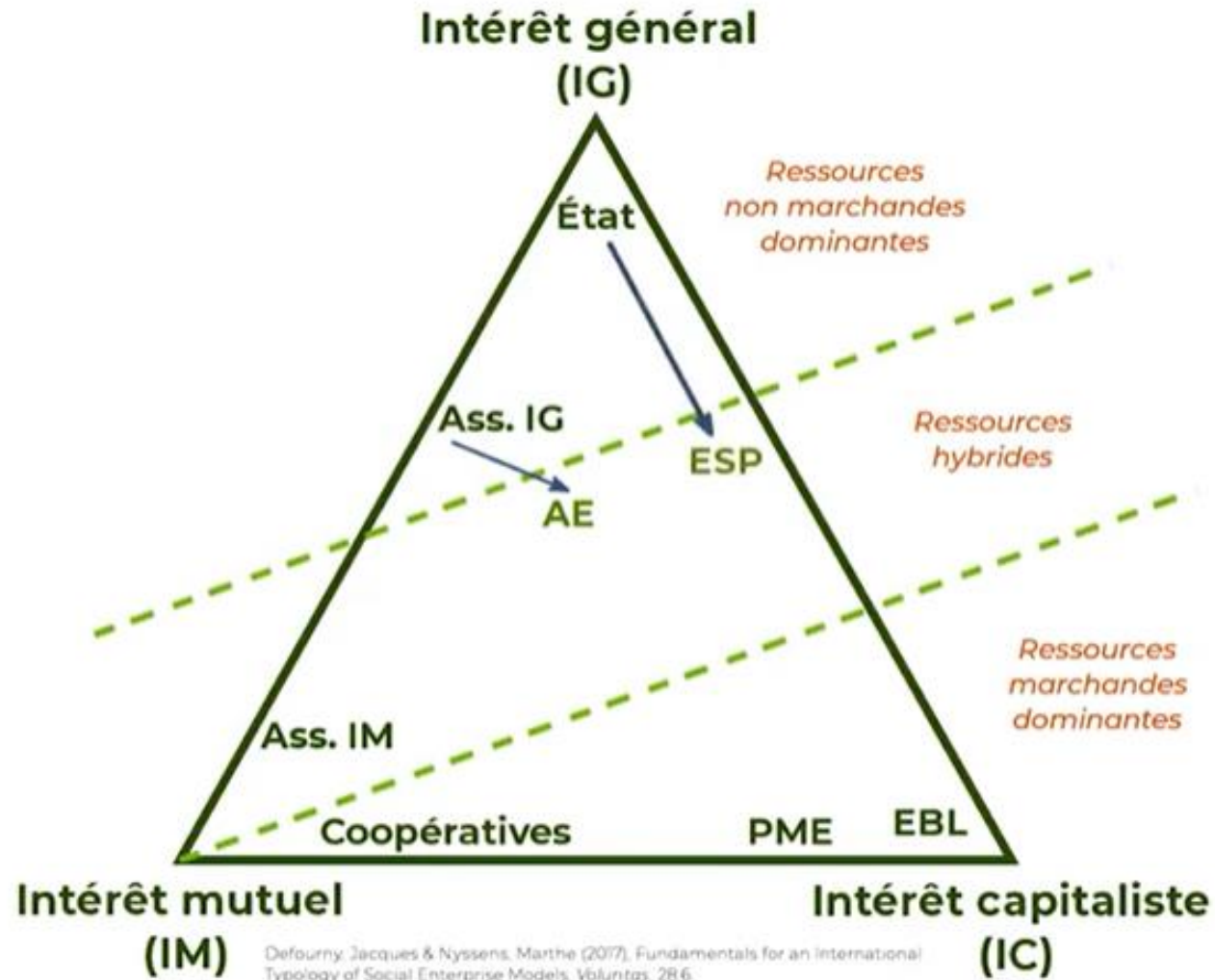
- ❖ Une association dont l'activité (quasi-)marchande est en lien avec la mission de l'organisation
- ❖ Une filiale d'une association qui développe une activité marchande pour soutenir sa mission sociale

Exemple en vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=PFwmWD-2oRk>

Un exemple? Les Petits Riens : une **activité économique** pour une (double) mission sociale



2. Entreprises sociales parapubliques



2. Entreprises sociales parapubliques

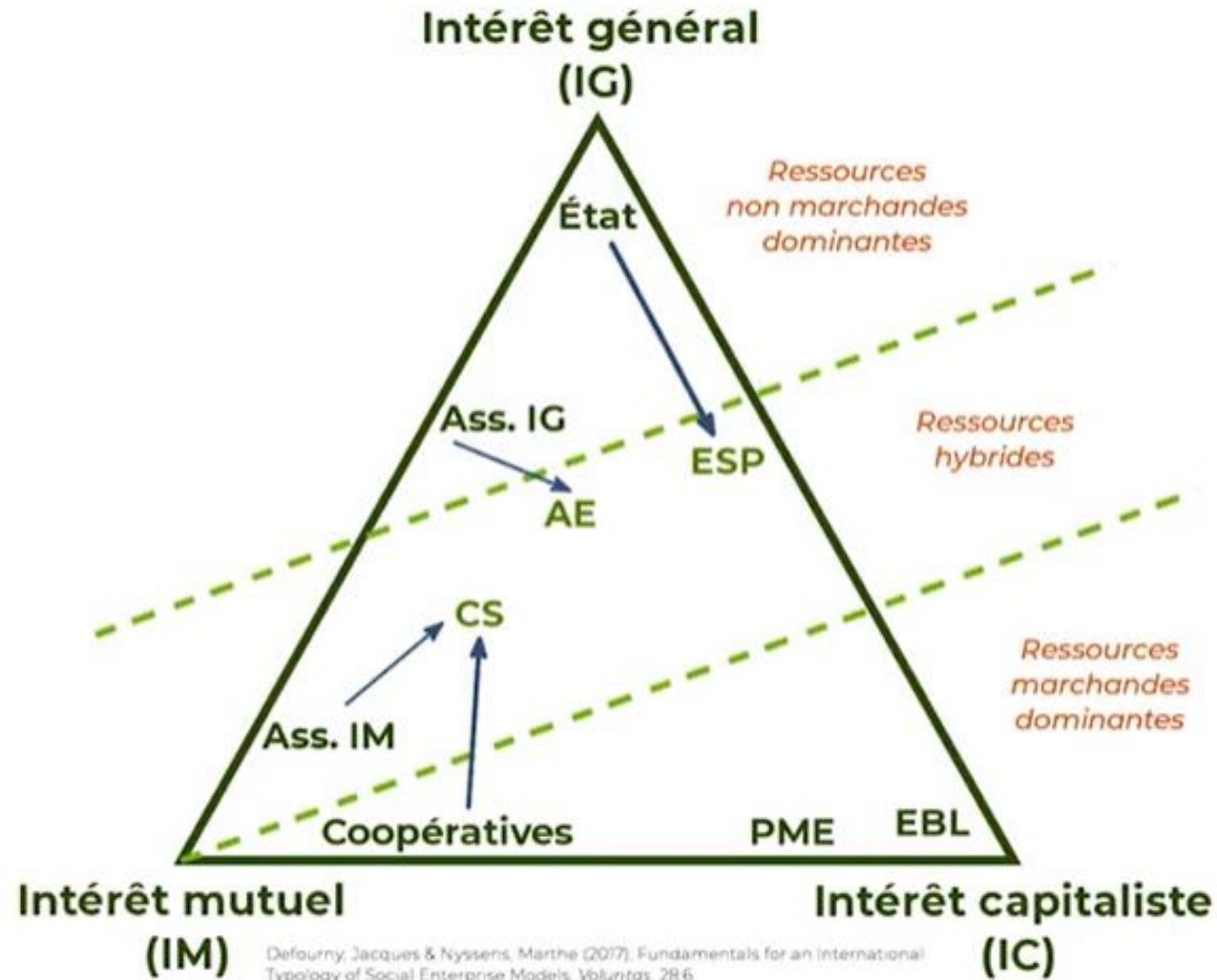
"Spin-off" émanant du secteur public

Exemple en vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=plAO5OdzTJg>

Un exemple? Transformation des Agences Locales pour l'Emploi (ALE) en entreprise de titres services



3. Coopératives sociales



3. Coopératives sociales

Coopératives caractérisées par

- "Double qualité"
- Démocratie économique
- Combinaison du service aux membres et à l'ensemble de la collectivité
 - ❖ Un seul type de membre
 - ❖ Plusieurs types de membre

Exemple en vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=1DyT21P5jSY>

Un exemple ? Paysans Artisans

Paysans-Artisans est une coopérative à finalité sociale. Son activité économique est centrée sur la commercialisation de produits alimentaires artisanaux et locaux. Au-delà de cette activité commerciale, Paysans-Artisans se définit comme un mouvement citoyen qui rassemble des agriculteurs, des artisans-transformateurs et des consommateurs autour d'une vision partagée de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette vision partagée se décline autour de trois thèmes :

- ❖ le déploiement d'une agriculture paysanne et coopérative ;
- ❖ le circuit court et solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- ❖ la construction d'un mouvement citoyen.

100 producteurs locaux

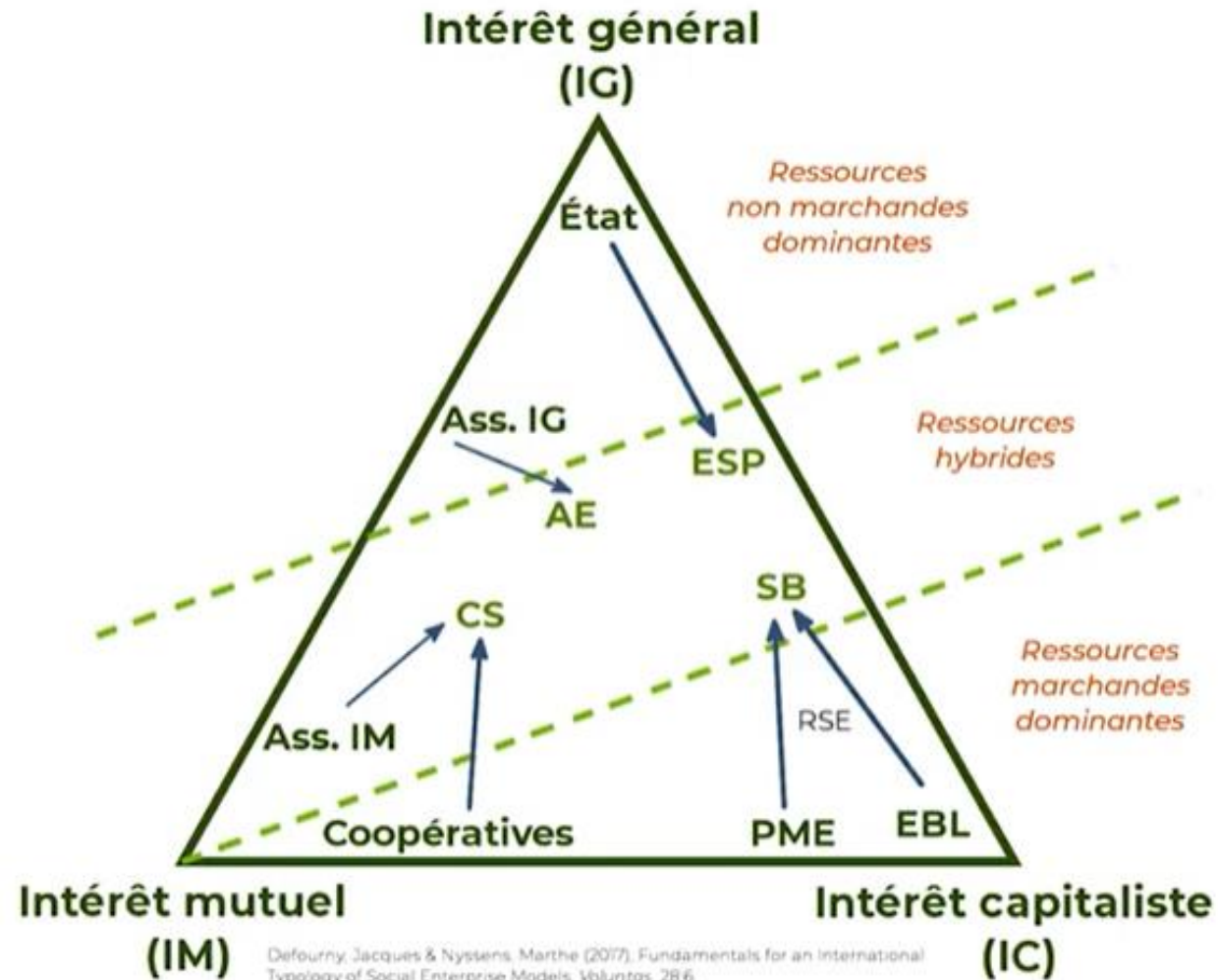
2000 consommateurs

14 salariés

400 bénévoles



4. "Social business"



4. "Social business"

Entreprises détenues par des actionnaires développant des activités avec une primauté de la finalité sociale

- PME combinant une finalité lucrative avec une primauté de la finalité sociale.
- "Social business à la Yunus": une entreprise marchande à 100% qui ne distribue pas de dividende tournée entièrement vers sa mission sociale (Grameen – Danone).
- Stratégies d' "intrapreneuriat social" développées par des grandes entreprises au-delà de stratégies instrumentales de RSE.

Exemple en vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=NDhd1jap2fs>

Un exemple ?



Belvas (SA), chocolaterie équitable et biologique



Fairphone (SRL)

Qu'en retenir ?

1. Le système économique est questionnable : il produit des **effets systémiques non voulus**, pourtant prévisibles (échecs de marché).
2. Les entreprises d'économie sociale peuvent être analysées comme des **laboratoires d'expérimentation** pour repenser l'entreprise
3. Ces modèles alternatifs d'entreprises sont capables d'offrir des **réponses innovantes** aux échecs du système.
4. Leur développement peut avoir des **effets significatifs** sur les normes :
 1. changements des comportements **individuels**,
 2. capacité régulatoire de l'**Etat**,
 3. évolution des pratiques des (autres) **entreprises**,
 4. affranchissement du dogme de la **croissance**.



Les entreprises d'économie sociale, combien ?

Les entreprises d'économie sociale en Europe



Dans l'Union Européenne,

- il existe **4,3 millions d'entités** (entreprises) d'économie sociale, Associations, coopérative, fondations, mutuelles et entreprises sociales
- qui emploient **11,5 millions de personnes** (soit **6,3%** de la population active)
- et **230 millions de membres**
 - 95M dans les coopératives (données partielles : 16/27 états)
 - 135M dans des associations (données partielles : 15/27 états)
- et **53 millions de bénévoles** (données partielles : 15/27 états)
- qui, ensemble, dégagent un chiffre d'affaires cumulé de 912 milliards d'€ (2021) (données partielles : 19/27 états)

Les secteurs d'activité principaux sont la santé et l'action sociale, l'éducation et la culture.

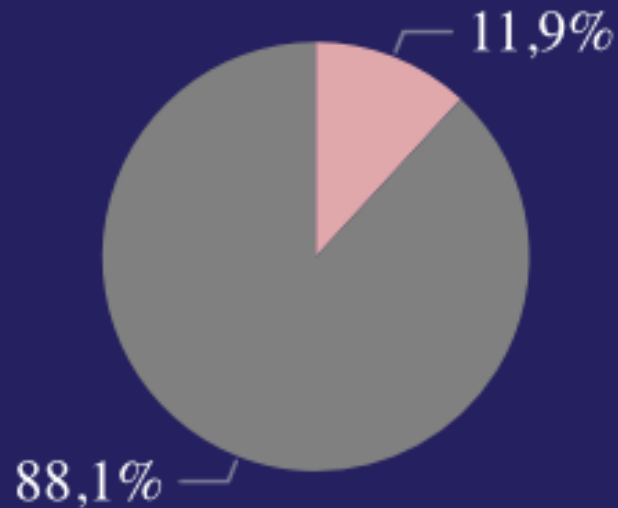
Les entreprises d'économie sociale en Belgique francophone



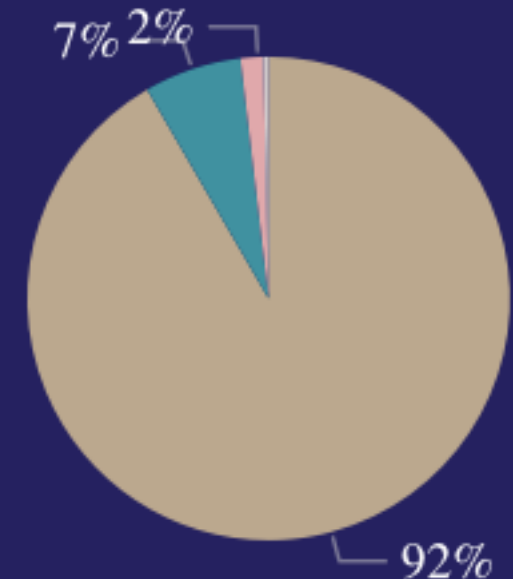
230.000 emplois salariés (soit environ 13% de l'emploi salarié)

11.900 entreprises

● Economie Sociale ● Economie Conventiennelle



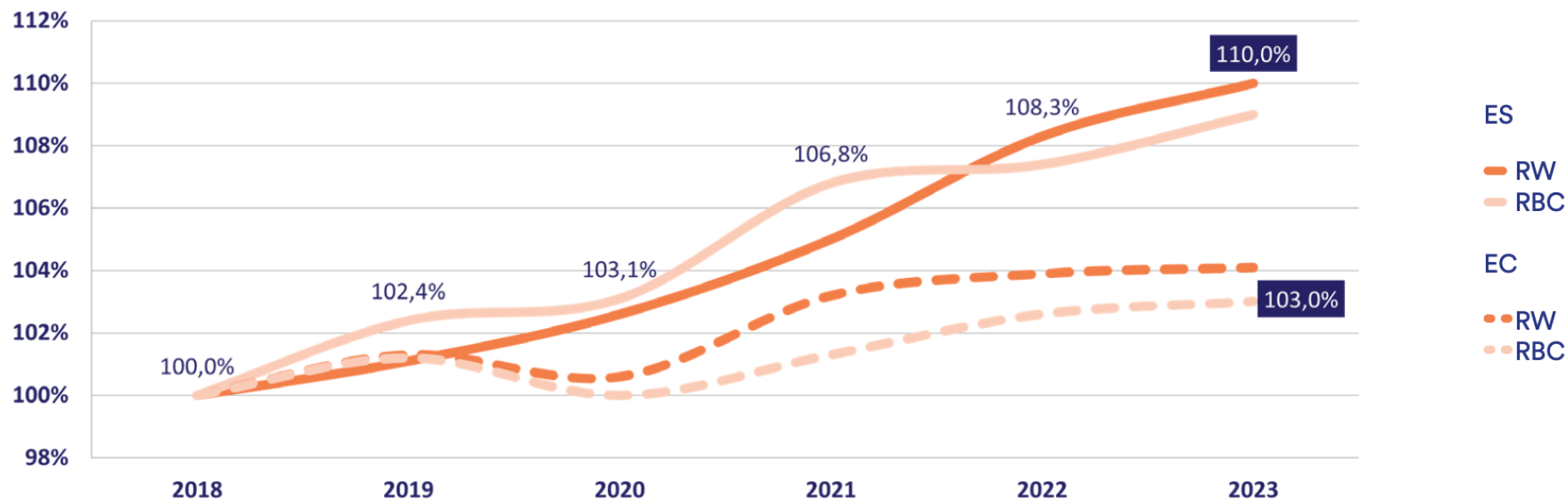
● Associations
● Cooperative
● Fondations
● Mutuelles



Les EES en Belgique francophone



L'évolution du nombre de postes de travail par approche économique par région des sièges d'établissements (2018-2023)



Entre 2018 et 2023, les EES ont créé 20.226 postes salariés supplémentaires, soit une hausse de +9,6% sur 5ans (+9% en RBC et +10% en RW). Sur la même période, l'emploi salarié dans l'EC a progressé de +3,7% (+4,1% en Wallonie et +3% en RBC). Ainsi, 27% de la création nette d'emplois salariés en RW et RBC a été réalisée dans des EES sur cette période.

Les EES en Belgique francophone



- Quelques caractéristiques – Les entreprises d'économie sociale :
 - Se répartissent en **quatre grandes « familles »** : associations, coopératives, mutuelles et fondations ;
 - Sont en moyenne **plus grandes**, quel que soit le secteur d'activités : elles comptent en moyenne 20 salarié·es, contre 12,5 pour les entreprises de l'économie conventionnelle (EC) ;
 - Se développent dans **tous les secteurs d'activités**, avec une concentration significative dans l'« action sociale », la « santé » et l'« éducation », similairement aux autres pays européens ;
 - Ont une **durée de vie plus longue**, avec un âge médian de 26,9 ans, contre 14,9 ans pour les entreprises de l'EC.

Informations internationales

- **Momentum international** : L'ESS sur le toit du monde ?
 - Décembre 2021: Plan d'action sur l'économie sociale de la Commission européenne
 - Mai 2022: Evénement «L'ESS, le futur de l'Europe» à Strasbourg (Présidence française de l'Union européenne)
 - Juin 2022:
 - Recommandation de l'OIT
 - Recommandation de l'OCDE
 - Novembre 2022: Transition Pathway for Social Economy & Proximity de la Commission européenne (ESS reconnue comme un des 14 piliers de la politique industrielle européenne) – Green & digital transition
 - Avril 2023: Résolution des Nations Unies - La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable
 - Mai 2023: GSEF Dakar
 - Juin 2023: Conférence à Göteborg «Building a stronger and resilient Europe» (Présidence suédoise de l'UE)
 - Juin 2023 : Proposition de recommandation de la Commission Européenne au Conseil sur l'économie sociale
 - Novembre 2023: Conférence à San Sebastian (Présidence espagnole de l'UE)
 - 12 & 13 février 2024: Conférence «L'ESS au cœur des transitions» à Liège (Présidence belge de l'UE)
 - 2025: GSEF Bordeaux
 -



Les EES, c'est qui ?

L'écosystème des entreprises d'économie sociale

Politique

Wallonie
Ministre
Coppieters

Compétences :

- Santé,
- Environnement,
- **Économie sociale,**
- Action sociale,
- Handicap,
- Lutte contre la pauvreté,
- Familles,
- Égalité des chances
- Droit des Femmes

Parti : Les Engagés

Administration

Wallonie
Direction de
l'économie
sociale (DES)

Département du
Développement
Economique

Compétences :

- Exécute le décret cadre de l'économie sociale,
- l'implantation des réformes
- le suivi des agréments et des subventions

Corps intermédiaire

Wallonie

CWES (Conseil wallon en économie sociale)

COMES (Commission consultative et d'agrément des EES)



Europe et monde



Fédérations et réseaux



Fédérations transversales :
SAW-B, Syneco, Febecoop

Fédérations sectorielles :
RESSOURCES, RESCOOP,
Collectif 5C, EWETA

Réseau d'entreprises :
RES, Financité

Agence-Conseils (ACES)

Académique

CES ULiège
Cirtes UCLouvain
UMONS ESCAP
ULB 4 ChairES en ES
EMES - CIRIEC

Acteurs de l'économie sociale

Vin de Liège

Oufticoop

Cociter

Les Petits Riens

Multipharma

Medor

Terre

Corti-group

et >11.000 autres



Envie d'aller plus LOIN ? Des formations en ES existent !



*1. Certificat inter-universités en Management
des Entreprises d'Economie Sociale*

*2. Master de spécialisation en Economie
Sociale*



Certificat inter-universités en **Management des entreprises d'économie sociale**

 **UCLouvain**

UMONS
Université de Mons

 **UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES**

 **LIÈGE**
université

Partenariat



Collaboration entre 4 universités



Et avec les Acteurs de l'Économie Sociale



En pratique

- **Durée** : 1 an → Lancement en septembre 2023
- **Horaire de jour** : 1 à 2 jeudis par mois (+-11jours)
- **Lieu** : sur les différents campus des universités partenaires (Liège-Centre-ville, Louvain-la-Neuve, et Charleroi)
- **Langue d'enseignement** : français
- **Nombre de crédits** : 10 ECTS
- **Inscription** : 800 euros* (tarif avantageux permis par le soutien de la RW)



Pour qui ?

Les **travailleur·euses de l'économie sociale**

= Toutes les personnes engagées dans une entreprise d'économie sociale (salarier, direction, conseil d'administration...)

Une pédagogie innovante

Les **travailleur·euses de l'économie sociale**

Désireux·euses de se doter d'un **cadrage théorique** et d'**outils pratiques**, afin de développer et mettre en œuvre dans leur entreprise un **projet**

→ **Pédagogie par projet**

- Partir des problématiques concrètes des participants
- En étant encadrés par des mentors (recherche et/ou terrain)

Programme

Tronc commun obligatoire

- Les entreprises d'économie sociale : pourquoi, quoi, qui, combien et quels enjeux à venir ?
- Deux moments d'intervision :
 - Echanger sur l'avancement de son projet
 - Développer son réseau professionnel
- Des rencontres inspirantes

Choix de deux options parmi trois

- Gestion des ressources humaines et gouvernance des entreprises d'économie sociale
- Financement des entreprises d'économie sociale
- Evaluation de l'impact social des entreprises d'économie sociale



Objectifs transversaux

- Participer à **l'acquisition** / au **renforcement** des **compétences managériales** des travailleur·euses de l'ES
 - Pour que les EES puissent être des **sources d'inspiration et d'innovation**
- Être un **tiers-lieu** au sein duquel les EES peuvent se rencontrer
 - Pour que les EES puissent **faire communauté** et être en capacité de **répondre aux défis** sociaux et environnementaux
- Être un **levier** pour augmenter **l'attractivité** de l'ES auprès des jeunes diplômé·es et managers souhaitant se reconverter professionnellement
 - La formation continue comme possibilité d'évoluer positivement dans sa carrière
 - **Renforcer les trajectoires individuelles, c'est aussi renforcer le secteur**



Certificat inter-universités en **Management des entreprises d'économie sociale**

Contact :

Charlotte Moreau

Charlotte.moreau@uliege.be

Info et inscriptions :

https://www.ces.uliege.be/cms/c_11915315/fr/ces-certificat-en-management-des-entreprises-d-economie-sociale



Master de spécialisation en **économie sociale**



L'entreprise au service de
la **transition écologique
et sociale**



Une formation pour appréhender une économie durable, acquérir des grilles d'analyse pluridisciplinaires et des outils de gestion pour développer vos projets.

Trois axes :

- Gestion. *Des outils adaptés aux modèles des entreprises sociales.*
- Socio-économie. *Des grilles d'analyse en économie, sociologie, management et éthique.*
- Transition sociale et écologique. *Innover durablement dans l'économie sociale.*

Possibilité de séjour d'études à Roskilde (Danemark) ou Aix-Marseille (France), de stages en Belgique ou à l'étranger.



Une formation
unique

En pratique

60

Crédits

en 1 an ou en 2 ans

2

Jours de cours sur 2 sites

(mardi à Louvain-la-Neuve & jeudi à Liège)

Plus d'infos



anne-françoise.bray@uclouvain.be

010.47.39.16



**Merci pour votre
attention !**

charlotte.moreau@uliege.be

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- MOOC edX « Fondements de l'économie sociale et solidaire ».
- Qu'est-ce qu'une entreprise sociale? <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable/entrepreneuriat-social/quest-ce-quune-entreprise>
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2011). Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale : Une perspective comparative. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 319, 18-35. <https://doi.org/10.7202/1020805ar>
- « Les entreprises sociales », présentation par Marthe Nyssens aux Petits Riens (2018) <https://www.youtube.com/watch?v=GTUd23PDRKI>
- Présentation de Marthe Nyssens à la 'Journée de formation à l'entrepreneuriat social' du 10/02/2020 à Bruxelles.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 28(6), 2469-2497. <https://doi.org/10.1007/s11266-017-9884-7>
- Moreau, C. & Mortier, Q. (2017). Pratiques spécifiques aux entreprises d'économie sociale et analyse des impacts de ces pratiques, Projet SECÓIA.
- Escap, Groupe de Travail sur l'ADN des Entreprises d'Economie Sociale, travaux en cours.
- Les autres publications du GT2 escap, notamment l'outil de collecte de données lié au SEMC et l'application de cet outil à une EES, Altérez-vous : <https://escap.be/nos-productions/?category=all&program=662&format=all>

